

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARINES Mardi 13 mai 2025

Procès-verbal

Le treize mai deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Nadine NINOT, Maire.

Elle procède à l'appel des conseillers :

Étaient présents : Nadine Ninot, Jean Loriné, Catherine Genet, Daniel Hermand, Angélique Leroyer, Marc Labrousse, Elisabeth Oyer-Laurent, Cathy Lucas, Sandrine Briot, Stéphane Zamy, Vincent Lautié, Nicolas Poussard, Dominique Noirot, Andrée Gouëlibo.

Absents avec pouvoir : Annie BOURGET ayant donné pouvoir à Dominique NOIROT, Pierre Irmann ayant donné pouvoir à Daniel HERMAND, Nadège Prével ayant donné pouvoir à Marc LABROUSSE, Caroline Louette ayant donné pouvoir à Sandrine BRIOT, Denis CHRETIEN ayant donné pouvoir à Jean LORINE.

Absents : Annie PINCEMIN, Cécile MONTADOR, Didier CORBALAN, Christine REVEAU.

Soit, sur 23 membres en exercice, 14 présents, 9 absents dont 5 ayant donné pouvoir. Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20H10.

Vincent LAUTIE est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire soumet au vote le contenu du procès-verbal du précédent conseil municipal du 25 mars 2025.

Le conseil adopte le procès-verbal de la séance précédente à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 mars 2025

Relevé des décisions du Maire

Relevé des concessions funéraires

I- Point RH

I-1- Approbation d'une convention de mise à disposition d'un fonctionnaire

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE

2025DM10- Avenant à la régie centrale des recettes

La commune ajoute la recette par chèque pour le paiement de la caution pour l'occupation du gîte Philippe Oyer.

2025DM11- Souscription d'un emprunt pour la construction d'un Centre Technique Municipal (CTM) et les réparations du gymnase nécessaires à sa réouverture

La commune décide de contracter, pour financer la construction d'un CTM et les réparations du gymnase nécessaires à sa réouverture, un emprunt de 600 000 euros auprès de la caisse régionale du Crédit Mutuel Ile-de-France pour une durée de 15 ans à un taux fixe de 3.5%.

2025DM12- Avenant nr. 1 au marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un CTM

Signature de l'avenant nr. 1 fixant le forfait définitif de rémunération à 72 986.73 euros TTC ainsi que le coût prévisionnel définitif des travaux arrêté à la phase Avant-Projet Définitif à 1 183 312.80 euros TTC.

2025DM13- Renouvellement de l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2025

La commune renouvelle son adhésion à la Fondation du Patrimoine pour 2025 moyennant le versement d'une cotisation annuelle de 500 euros.

2025DM14- Signature d'une convention de mise à disposition à titre onéreux de locaux à usage exclusivement professionnel – Bail professionnel d'un médecin généraliste

Signature d'un bail professionnel entre la commune et un médecin généraliste au cabinet médical situé au 12 Boulevard Gambetta à Marines.

2025DM15- Signature de l'avenant n°1 de prolongation sans incidence financière à la convention n°3M-1-95-Marines du 24/10/24 relative à la gestion des chats errants - DDPP

L'objet de l'avenant est de modifier les dates du calendrier de réalisation des actions prévues par la convention. Les dépenses doivent désormais être engagées au plus tard le 15/09/2025. La date d'envoi du rapport final d'exécution technique et du rapport final financier est modifiée et fixée au 15/10/2025.

2025DM16- Renouveaulement de l'adhésion à l'Amicale des Maires et Adjoints du Canton de Pontoise

La commune renouvelle son adhésion à l'Amicale de Maires pour 2025 moyennant le versement d'une cotisation annuelle de 347.40 euros.

2025DM17- Sollicitation d'une subvention 2025 auprès de la Préfecture d'Ile-de-France dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) en faveur des bibliothèques

La commune sollicite une subvention pour l'exercice 2025 d'un montant de 95 036 euros auprès de la Préfecture d'Ile-de-France dans le cadre de la DGD en faveur des bibliothèques pour la participation au financement de l'extension des horaires d'ouverture pour la saison 2025/2026.

2025DM18- Signature d'un contrat de prestation pour l'organisation du spectacle « La ronde des couleurs »

Signature d'un contrat de prestation pour un spectacle à la Salle Georges Pompidou le 12 avril 2025 engageant la commune à verser une participation financière de 750 euros TTC à l'Association « Les Petites Boutures ».

2025DM19- Signature d'un contrat de prestation pour l'organisation d'un atelier « Chasse aux Trésors »

Signature d'un contrat de prestation pour un atelier de Chasse aux trésors d'une heure trente au sein de la bibliothèque le 17 avril 2025 engageant la commune à verser une participation financière de 400 euros TTC à Madame Sandra DERQUENNE.

2025DM20- Signature d'un contrat de prestation pour l'organisation d'un atelier de langue des signes

Signature d'un contrat de prestation pour une session de LSF de deux heures au sein de la bibliothèque le 14 mai 2025 engageant la commune à verser une participation financière de 216 euros TTC à Madame Céline MEDINA.

2025DM21- Signature d'un contrat de prestation pour l'organisation d'un atelier « Heure du conte en anglais »

Signature d'un contrat de prestation pour deux sessions « Heure du conte en anglais » d'une heure au sein de la bibliothèque les 4 juin et 15 octobre 2025 engageant la commune à verser une participation financière de 60 euros TTC à Madame Céline LARDE.

2025DM22- Signature d'un contrat de prestation pour l'organisation d'un atelier de langue des signes

Signature d'un contrat de prestation pour une session de LSF de deux heures au sein de la bibliothèque le 10 septembre 2025 engageant la commune à verser une participation financière de 216 euros TTC à Madame Céline MEDINA.

2025DM23- Signature d'un contrat de prestation pour l'organisation d'un atelier « Roman photo – BD »

Signature d'un contrat de prestation pour un atelier de trois heures au sein de la bibliothèque le 20 septembre 2025 engageant la commune à verser une participation financière de 350 euros TTC à Madame Sandra DERQUENNE.

2025DM24- Signature d'un contrat de prestation pour l'organisation d'un atelier théâtre

Signature d'un contrat de prestation pour une session théâtre de deux heures et demie au sein de la bibliothèque le 23 octobre 2025 engageant la commune à verser une participation financière de 300 euros TTC à Madame Sandra DERQUENNE.

2025DM25- Signature d'un contrat de prestation pour l'organisation d'un atelier « Escape Game Ado »

Signature d'un contrat de prestation pour une session d'escape game d'une heure et demie au sein de la bibliothèque le 25 octobre 2025 engageant la commune à verser une participation financière de 475 euros TTC à Madame Sandra DERQUENNE.

2025DM26- Signature d'un contrat de prestation pour l'organisation d'un atelier de langue des signes

Signature d'un contrat de prestation pour une session de LSF de deux heures au sein de la bibliothèque le 26 novembre 2025 engageant la commune à verser une participation financière de 216 euros TTC à Madame Céline MEDINA.

2025DM27- Sollicitation d'une subvention auprès du Parc Naturel Régional pour la restauration du tombeau de la famille Gouy d'Arsy

La commune sollicite une subvention de 9 340,68 euros auprès du PNR dans le cadre du programme de « restauration et de la mise en valeur du patrimoine rural remarquable ».

2025DM28- Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du fonds « Equipements publics »

La commune sollicite une subvention de 164 862,34 euros auprès du Département dans le cadre du programme « construction d'équipements publics » pour financer les travaux de construction du CTM.

2025DM29- Signature d'un contrat de prestation pour un atelier d'écriture

Signature d'un contrat de prestation pour un atelier d'écriture en une session de deux heures au sein de la bibliothèque le 7 mai 2025 engageant la commune à verser une participation financière de 180 euros TTC à Madame Nadezda VASHKEVICH.

2025DM30- Signature d'un contrat d'autorisation d'émission de certificat avec CERTINOMIS

Signature d'un contrat d'autorisation d'émission de certificat avec CERTINOMIS valable 3 ans afin de pouvoir soumettre les actes administratifs de la commune au contrôle de légalité de manière dématérialisée, moyennant le versement d'une somme de 300 euros TTC.

RELEVÉ DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES

Renouvellement de concessions 2025

<i>Numéro de concession</i>	<i>Nom du concessionnaire</i>	<i>Nature de la concession</i>	<i>Durée</i>	<i>Date de renouvellement</i>
2630	PLONQUET	Case de columbarium	15 ans	28/03/2025

Achats de concessions 2025

<i>Nom du concessionnaire</i>	<i>Attribution nouvelle</i>	<i>Nature de la concession</i>	<i>Durée</i>	<i>Date d'achat</i>
COLLIN Marie-Line	Oui	Pleine terre	15 ans	04/04/2025

NOTE DE SYNTHÈSE

I- Point RH

I-1- Approbation d'une convention de mise à disposition d'un fonctionnaire

Le Maire informe le conseil municipal :

Conformément à l'article L. 512-12 du code général de la fonction publique et à l'article 1^{er} du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant est informé préalablement de la mise à disposition d'un agent faisant partie de ses effectifs.

La mise à disposition est prononcée par arrêté de l'autorité territoriale investie du pouvoir de nomination, après accord de l'intéressé et du ou des organismes d'accueil dans les conditions définies par la convention de mise à disposition.

Cette convention conclue entre la collectivité territoriale ou l'établissement public d'origine et l'organisme d'accueil définit notamment la nature des activités exercées par le fonctionnaire mis à disposition, ses conditions d'emploi, les modalités du contrôle et de l'évaluation de ses activités. La convention peut porter sur la mise à disposition d'un ou de plusieurs agents.

Enfin, la convention de mise à disposition et, le cas échéant, ses avenants sont, avant leur signature, transmis au fonctionnaire intéressé dans des conditions lui permettant d'exprimer son accord sur la nature des activités qui lui sont confiées et sur ses conditions d'emploi.

Dans ces conditions, le Maire informe l'assemblée de la mise à disposition d'un fonctionnaire titulaire auprès de la Commune d'Avernes à compter du mardi 20 mai 2025, pour une durée de 1 mois et quinze jours pour y exercer à raison d'une journée par semaine et de 7.5 heures hebdomadaires maximum, les fonctions de secrétaire de mairie.

Cette mise à disposition interviendra dans les conditions définies par la convention de mise à disposition entre la Commune de Marines et la Commune d'Avernes dont le projet de rédaction est joint en annexe de la présente délibération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 512-6 et L. 512-7 à L. 512-9 et L. 512-12 à L. 512-15 ;

Vu le Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le principe de passation et les termes de la convention de mise à disposition entre la commune de Marines et la Commune d'Avernes lointe à la présente délibération,
- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention et lui donner tout pouvoir sur sa mise en œuvre.

Fin de séance